Conduite d’engins en sécurité – Grues auxiliaires de chargement de véhicules – Module de base

Référence : SEC043

Catégories : CONDUITE D'ENGINS

Sous-catégories: Conduite d'engins de levage

LANGUE(S) :

FR DE LU

DURÉE :

2 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LEON KREMER S.À R.L.

OBJECTIFS

A l’issue de la formation, les stagiaires auront appris :

- À s’acquitter de la fonction de conducteur de grues auxiliaires de chargement de véhicules en toute sécurité
- A maîtriser la conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules
- A connaître les risques liés à la conduite et les obligations légales

Personnes concernées :

Futurs conducteurs de grues auxiliaires de chargement de véhicules.

CONTENU

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°2 de l’Association d’Assurance Accident (www.aaa.lu)

Partie théorique

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles d’utilisation et de stabilité
- Les principaux risques lors de l’utilisation de l’engin
- Plaque constructeur et plaque de charge
- Techniques d’élingage et accessoires de levage
- Signalisation et balisage
- Test théorique

Partie pratique

- Prise de poste
- Adéquation de l’engin

- Familiarisation au poste de conduite
- Maîtrise du balancement
- Elingage de charges et accessoires de levage
- Conduite et manipulation de charge
- Fin de poste
- Test pratique

PÉDAGOGIE

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

PRÉREQUIS

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Avant le début de la formation, nous devons recevoir impérativement :

- le dernier rapport de contrôle établi par un organisme agréé pour votre engin si la formation a lieu sur votre site (rapport vierge de non-conformités)

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise